

Formulaire d'inscription Prestations de vieillesse

En cas de versement du capital, ce formulaire doit être remis à la Spida Fondation de prévoyance au plus tôt trois mois avant le départ en retrait effectif, parce que l'authentification de la signature doit être actuelle (moins de trois mois).

(Veuillez cocher ce qui convient)

Entreprise / n° de client/e

Personne assurée (nom prénom)

N° AVS

État civil

célibataire marié/e divorcé/e veuf/veuve
 partenariat enregistré séparé(e)

Adresse

NPA Localité

Adresse de paiement

Banque / Posta (adresse)

IBAN n°

Informations employeur:

Date de la fin du contrat de travail / changement:

Salaire réduit après la retraite partielle:

Taux d'occupation après la retraite partielle:

Lieu et date

Timbre et signature de l'entreprise

Informations employé:

Retraite complète

Retraite partielle en pourcentage: _____

Maximum 3 étapes partielles, minimum 20%,
activité lucrative

Prestations sous forme de capital trois fois au maximum

Forme de la prestation de vieillesse souhaitée

(Veuillez cocher ce qui convient)

100% rente de vieillesse

Rente de vieillesse avec capital de vieillesse partiel

100% capital de vieillesse

_____ % du capital de vieillesse total, ou

_____ le montant en CHF

Le droit aux prestations d'invalidité éteint après la retraite complète ou selon le pourcentage de la retraite partielle.

Conformément à l'art. 7.3 du règlement, la prestation de vieillesse peut être perçue entièrement ou partiellement sous forme d'un dédommagement en capital. En cas de versement partiel de la prestation de vieillesse sous forme de capital, la rente de vieillesse résiduelle ne doit pas être inférieure à 10% de la rente AVS minimale.

Je demande de manière irréversible le versement de la prestation de vieillesse au moment de mon départ en retraite effectif, conformément au taux ou montant indiqué ci-dessous en CHF et je note qu'avec le versement du capital de vieillesse, proportionnellement l'ensemble des droits de l'assuré et de ses survivants envers la Spida Fondation de prévoyance s'éteint.

Conditions de versement du capital de vieillesse total ou partiel:

- J'atteste n'avoir effectué aucun rachat pour la retraite anticipée.
- Je n'ai effectué aucun rachat dans les prestations réglementaires de la prévoyance professionnelle au cours des 3 dernières années.
- Mes prestations de prévoyance ne sont mises en gage auprès d'aucune banque.
- En cas de versement du capital: Je confirme ne pas avoir déjà bénéficié d'un versement de capital de vieillesse auprès d'une autre institution de prévoyance.

Remarques: _____

Rente d'enfant de retraité (si rente de vieillesse est souhaitée)

Avez-vous un/des enfant/s mineur/s? oui non

(Si oui, veuillez joindre une copie du livret de famille)

Avez-vous un/des enfant/s de moins de 25 ans en formation? oui non

(Si oui, veuillez joindre une copie du livret de famille et une attestation de formation)

Avez-vous un/des enfant/s invalide/s? oui non

(Si oui, veuillez joindre une copie de la décision de l'Assurance Invalidité fédérale)

Possibilité de placement de capital (si le retrait du capital est souhaité)

Nous vous offrons le Spida Portfolio en collaboration avec finpact SA pour un placement de capital possible. Le Spida Portfolio vous permet de placer judicieusement votre argent à long terme. Il repose sur la stratégie de placement de la Spida. Avec cette solution, vous assumez la responsabilité de votre placement financier tout en continuant de bénéficier de notre expérience et de notre expertise de longue date. En tant qu'investisseuse, la Spida elle-même investit dans le Spida Portfolio. Finpact SA vous accompagne dans la définition de votre objectif de placement personnel et place votre capital pour vous. Vous trouverez de plus amples informations sur la page web www.finpact.ch/spida (uniquement disponible en allemand pour le moment).

- Je suis intéressé-e par un entretien de conseil personnalisé sur un placement financier dans le Spida Portfolio.
- Je souhaite investir une partie de mon capital retiré dans le Spida Portfolio.

Détails du contact

Numéro de téléphone _____

Adresse e-mail _____

La demande de paiement du capital de vieillesse total ou partiel doit être signée nécessairement par le conjoint/partenaire enregistré par une signature certifiée conforme. La légalisation de la signature doit être apposée sur ce formulaire. Si l'assuré est marié, le conjoint/partenaire enregistré donne par sa signature son accord à percevoir ses prestations de vieillesse sous forme d'un dédommagement en capital de la rente de vieillesse. Veuillez prendre note que par ce versement du capital toutes prétentions à d'autres prestations telles que rente de conjoint et de partenaire ou rente d'orphelin vis-à-vis de la Fondation de prévoyance 2e pilier Spida sont payées. Si l'assuré n'est pas marié, un extrait actuel de l'état civil, qui ne date pas de plus de trois mois du lieu d'origine est nécessaire.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Lieu et date

Signature du conjoint/partenaire enregistré